

Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance Cordoue, 8 et 9 juin 2005

La Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance s'est tenue à Cordoue (Espagne), les 8 et 9 juin 2005, achevant le cycle de conférences sur l'intolérance (à Berlin, sur l'antisémitisme, en avril 2004 ; à Paris sur Internet, le racisme et le crime de haine, en juin 2004 ; à Bruxelles, sur le racisme, en septembre 2004).

La CNCDH était représentée à cette conférence par Me Marc Leyenberger, président de la sous-commission « racisme et xénophobie ».

La Conférence de Cordoue a porté une attention particulière à plusieurs thèmes : l'antisémitisme et les media, l'éducation à l'holocauste, la lutte contre les discriminations et l'intolérance à l'égard des musulmans, des chrétiens et autres religions. Elle a insisté sur le rôle des gouvernements dans la lutte contre ces phénomènes, ainsi que de la société civile, de l'école et des medias.

Elle s'est achevée par une « déclaration de Cordoue » qui renouvelle les engagements des pays de l'OSCE dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance.

Dans son discours, le représentant de la France, l'ambassadeur Yves Doutriaux, a souligné « qu'incombe aux Etats, au premier chef, la responsabilité de prendre les mesures de répression et de prévention qui s'imposent ». Il a souligné que les actes racistes en France ont enregistré un recul sensible (24,60 %) au cours du premier trimestre 2005. Il a estimé que « prévenir, c'est d'abord éduquer », soulignant « le rôle irremplaçable qui revient aux organes et représentants de la société civile ». En conclusion, M. Doutriaux a déclaré : « La France souhaite que le Conseil ministériel de Ljubljana mette en place un processus d'examen régulier, permettant d'approfondir les grandes orientations de l'OSCE dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination ».

Pour sa part, l'Union européenne a lancé un appel aux Etats afin de mettre en oeuvre leurs engagements « en adaptant si nécessaire ses cadres législatifs, en créant des mécanismes de collecte des données sur les crimes de haine, en créant des formations adaptées pour les fonctionnaires concernés, mais aussi en développant des mécanismes efficaces d'assistance aux victimes, tout en renforçant les volets relatifs à la prévention et à l'éducation à l'école comme dans les médias, y compris sur Internet ».

Si personne ne peut méconnaître la situation grave et inquiétante relevée en France au cours de l'année 2004 en matière de manifestations racistes et antisémites, il paraissait important de faire connaître à l'Europe et au monde la volonté politique ferme et la détermination indiscutable du gouvernement français de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour une meilleure lutte contre ce fléau.

Au cours d'une intervention particulièrement émouvante, et en guise d'ouverture, Madame Simone WEIL a su rappeler, avec la sobriété des mots justes et la vérité d'un discours sans détour, le devoir de mémoire nécessaire pour bâtir "un avenir de lucidité et d'amour dans le respect de la dignité" parce que, devait-elle conclure, malgré les atrocités subies "nous n'avons pas perdu la confiance en l'homme".

La mémoire de la Shoa, le devoir de mémoire, l'éducation et l'enseignement ont été largement évoqués à maintes reprises au cours des débats, notamment par Monsieur l'Ambassadeur HUNTZIGER et par un certain nombre de représentants d'ONG.

A côté des préoccupations en matière d'enseignement, le gouvernement français a mis en place une législation claire, tel que l'a rappelé l'ambassadeur de France auprès de l'OSCE, Monsieur Yves DOUTRIAUX. Les premiers fruits semblent pouvoir être cueillis à ce jour, dès lors que le début de l'année 2005 fait apparaître des statistiques plutôt encourageantes en matière de manifestations racistes et antisémites. Par ailleurs, la constitution du Comité Interministérielle de Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme qui se réunit régulièrement sous l'autorité du Premier Ministre et l'installation récente de la Haute Autorité de Lutte Contre les Discriminations et pour l'Égalité, sont autant d'instruments nouveaux dont s'est doté notre pays. On n'oubliera pas les efforts nécessaires pour promouvoir une action solide de prévention.

Les débats ont permis de relever que l'ensemble des représentants ont, une nouvelle fois et de façon unanime, condamné toutes les formes de racisme et d'antisémitisme et ont clairement affirmé leur volonté de lutter "pour une intolérance zéro"

Un soutien sans faille a été apporté par l'Union européenne, par la voix de la présidence en exercice du Luxembourg et son ministre des Affaires étrangères, Monsieur Jean ASSELBORN, qui a réaffirmé la défense absolue de la charte des droits fondamentaux et la lutte sans relâche contre toutes formes de racisme.

Alors que l'ambassadeur d'Israël demandait une "coalition des civilisations", les représentants des pays du Maghreb prônaient la "réconciliation", tandis que le représentant du Saint Siège s'attachait à alerter l'opinion sur les formes actuelles d'intolérance contre les chrétiens et les autres religions.

En sa qualité de chef de la délégation des Etats-Unis, Monsieur PATAKI, Gouverneur de l'état de New-York, a martelé l'idée de la nécessité élémentaire de la tolérance, qualifiant par ailleurs l'antisémitisme de "maladie intellectuelle qui ronge des sociétés entières". La meilleure arme contre l'antisémitisme est, a-t-il affirmé : la vérité.

Il est rassurant de constater qu'un grand nombre d'Etats s'attachent à mettre en œuvre, avec plus ou moins de bonheur peut-être, une législation et un appareil de lutte contre ces phénomènes. Il convient cependant de rester très vigilant, tel que l'on demandé un certain nombre de représentants d'ONG et cela plus particulièrement en Europe Centrale et Orientale où la réalité du quotidien ne correspond pas toujours aux discours politiques marqués parfois d'une inquiétante ambiguïté.

S'il est vrai que la FRANCE peut, dans bien des domaines, servir d'exemple, il paraît indispensable de rappeler aux responsables politiques, tant au niveau national, que local, qu'il reste des milliers de laissés pour compte, victimes de graves discriminations et de xénophobie, notamment les gens du voyage et les Roms.

La CNCDH, en FRANCE, et l'ECRI sur le plan de la grande Europe ne méconnaissent pas le problème. Encore, faudrait-il exprimer plus fermement le besoin d'action au niveau des décideurs politiques. Tel est en tout cas l'appel au secours lancé par le représentant des Roms auprès de l'OSCE.

Dans le prolongement et le suivi de la conférence de PARIS qui traitait les liens de la propagande de haine par internet avec les crimes racistes, et dans le cadre des travaux commandés par la C.N.C.D.H. sur la propagande raciste sur la toile, a été présenté le naissant "observatoire pour la lutte contre la haine et l'intolérance". Cet indispensable outil de veille est devenu une nécessité. Il s'agissait d'agir dans les plus brefs délais pour éviter qu'internet ne soit plus encore gangrené par les messages intolérables de haine. L'OPHI est une initiative de la société civile qu'il convient d'aider, par tous moyens, à remplir une mission qui devient véritablement d'utilité et de nécessité publiques.

La CNCDH ne peut qu'apporter son soutien et faire connaître cette initiative dans les pays de l'OSCE et au-delà.

Il s'agit là d'une action concrète donnant un sens aux longs débats et aux discours souvent convenus d'une conférence internationale.